

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 5 juin 2008 portant nomination à la commission du contrôle de qualité des analyses de biologie médicale

NOR : SJSP0830562A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6213-3 et D. 6213-12 à D. 6213-19,

Arrête :

Article 1^{er}

Est désignée en qualité de représentant des organisations syndicales et professionnelles de biologie médicale à la commission de contrôle de qualité des analyses de biologie médicale :
Mme le docteur Perrin (Agnès), suppléante, en remplacement de M. Dignac (Michel).

Article 2

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 5 juin 2008.

Pour la ministre :
*La directrice générale adjointe
de la santé,*
S. DELAPORTE